

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil dix-huit, le 29 juin à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, BOITEUX Patrice, BRIELLES Jérôme, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAY Jean-François, PUEL Laurent** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: **HAMON Béatrice,**

Secrétaire : Jean-François HAY

**OBJET : *Création de voies douces – Demande de subvention LEADER***  
(délibération n° 025-2018)

Depuis 2015, la commune de HOUSSAY a engagé une réflexion sur l'aménagement et la sécurisation de la traverse de bourg.

Après une première tranche de travaux, en 2017, l'objectif de la deuxième tranche est notamment d'aménager des voies douces, reliant les différents pôles de la commune et le chemin du Halage.

Le plan de financement de ce projet d'aménagement de voies douces s'articule donc comme suit :

<b>DEPENSES (par poste) 1</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES (subventions) 2</b>	<b>MONTANT</b>	<b>Taux</b>
<b>Aménagement de voie douce:</b>		<u>Etat DETR 2017</u>	28,425.32 €	30%
Voirie Voies douces	86,399.65 €	<u>Région</u>	7,365.02 €	8%
Aménagement paysager marches	5,097.40 €	<u>Département</u>		
Chemin de la Perrine - Voie douce	3,254.00 €	<u>Leader</u>	10,000.00 €	11%
		<u>Aides privées</u>		
		<u>Autofinancement</u>	48,960.71 €	52%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>94,751.05 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>94,751.05 €</b>	<b>100%</b>
<b>RECETTES (entrées, ...)</b>		<b>RECETTES (entrées, ...)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>94,751.05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94,751.05 €</b>	<b>100%</b>

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil :

- de solliciter les fonds LEADER auprès du Gal Sud Mayenne
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette action

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuvent le projet et le plan de financement présentés et s'engagent à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées

- autorisent le maire à solliciter la demande de subvention LEADER et à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le 02 juillet 2018

**Le Maire,**

**J.M. GIGAN.**